



Bund gegen Anpassung

Union contre le Conformisme

www.bund-gegen-anpassung.com
4 mai 2013

Notre proposition pour la lutte contre la recléricisation de la France et au sujet du statut d'exception de l'Alsace-Moselle

La « Fédération Nationale de la Libre Pensée » demande à juste titre de ne plus exclure l'Alsace-Moselle des dispositions de la loi de 1905, comme l'Etat français l'a fait depuis l'incorporation de ladite région à son territoire. Cette revendication est à soutenir non seulement parce qu'elle combat une situation incompatible avec la Constitution française, mais aussi et avant tout parce que les concordats, c'est-à-dire les traités conclus entre l'Etat et l'Eglise (respectivement le territoire italien cédé à celle-ci, par Mussolini, comme un pseudo-Etat), sont inadmissibles en tant que tels, peu importe si l'Etat réel en question qui s'humilie à les conclure est celui de Napoléon ou celui de ses ayants cause en Alsace et dans une partie de la Lorraine.

Toutefois, en luttant pour cette revendication – la fin du concordat napoléonien de 1801 –, il faut tenir compte de deux difficultés lesquelles doivent être intégrées à la stratégie du laïcisme à cet égard, car autrement celle-ci se détacherait de la réalité et se vouerait à l'échec dès le début :

1) Les territoires français ayant appartenu à l'Allemagne ont gardé un statut d'exception juridique contraire au principe de l'indivisibilité de la nation non seulement à l'égard du concordat (donc l'ingérence étatique en faveur d'organisations religieuses privilégiées, y inclus le détournement de fait de fonds provenant de l'impôt pour leur promotion ainsi que la persécution et la diffamation de leurs petits concurrents non pas encore mêlés à l'appareil de l'Etat), **mais aussi à l'égard de la Sécurité sociale, notamment l'assurance maladie.** Comme le mouvement ouvrier allemand était mieux organisé que son pendant français et, partant, plus fort, il a pu contraindre Bismarck à lui couper, par l'instauration du meilleur système de la sécurité sociale qui existait à l'époque dans le monde entier, « l'herbe sous le pied », comme Bismarck l'a dit lui-même de manière pertinente. Parmi ceux qui en bénéficiaient étaient aussi les habitants de l'Alsace et des parties concernées de la Lorraine ; lors de leur incorporation à la France, ce régime a été conservé aussi bien que les privilèges locaux de l'Eglise, le premier dans le but de ne pas faire naître, dans l'esprit des habitants de cette province, un fort désir d'une réincorporation à l'Allemagne, les derniers dans le but de récompenser l'Eglise française pour sa propagande de guerre fiable car, étant donné que la guerre se faisait entre des Etats tous sans exception « chrétiens » qui néanmoins jouissaient pour cela du soutien propagandiste de leur

clergé respectif, on ne voulait pas briser la motivation du clergé français à cette occasion par la perspective qu'une victoire de l'Etat français – c'est-à-dire d'un Etat soutenant le clergé beaucoup moins que l'Etat allemand (ou prussien, etc.) – appuyée par ce même clergé puisse entraîner un désavantage considérable pour celui-ci. Cela était probablement la cause immédiate pour le statut d'exception pro-clérical des territoires ex-allemands de la France ; des forces réactionnaires en France, comme celles passées en premier plan par exemple dans l'affaire Dreyfus, jouaient (et jouent toujours) un rôle de soutien dans ce contexte.

Mais cela a eu pour conséquence que la plupart des Alsaciens et des Lorrains concernés ne considèrent pas le concordat napoléonien hérité de Bismarck, qu'ils autrement n'auraient pas du tout besoin de soutenir, comme une chose particulièrement grave, car ils craignent de perdre, ensemble avec ce concordat, également le régime de la Sécurité sociale avantageux comparé au reste de la France. Si notre mouvement laïciste ne souligne pas, dans tous ses tracts aussi bien que dans ses communiqués publics secondaires, que l'abrogation des privilèges d'Eglise napoléoniens ne doit nullement être liée à la question du maintien du régime de la Sécurité sociale, qui tout au contraire devrait être étendu au reste plus grand de la France de la même manière que la laïcité au reste plus petit, il ne peut pas trouver un écho parmi le peuple sur lequel seul il peut s'appuyer.

2) Notre mouvement est partout dans la défensive ; la re-cléricalisation de l'Union européenne dans son ensemble avance de manière coordonnée. Il est aussi peu prometteur de se cramponner à une loi à saluer en tant que telle qu'il l'était dans le cas de ces imitateurs russes du serment du Jeu de paume qui, en invoquant totalement à juste titre la loi soviétique, persévéraient dans l'édifice du parlement russe contre la police d'Eltsine. Aujourd'hui ils sont oubliés. Si nous ne réussissons pas à rallumer les étincelles laïcistes, c'est-à-dire antireligieuses **dans le peuple**, étant donné que la religion ne consiste qu'en de menaces et d'affirmations effrontées et de là viole la dignité humaine – ce que les fantaisies privées, c'est-à-dire les associations **volontaires** et sans armes cultivant une telle fantaisie, n'arrivent jamais à faire –, dans ce cas-là le laïcisme périra aussi indignement que l'Union soviétique.

**Tous nos efforts pour le dialogue avec le peuple, pas de magouilles avec des
bureaucrates qui n'ont que de mépris pour nous !**

**Guerre aux Eglises, paix pour les sectes, tolérance pour toutes, pas d'abri écologique
protégé pour aucune ! Liberté de pensée pour la fantaisie aussi bien que pour la
raison, mais toute affirmation devant le tribunal de la raison !**

www.bund-gegen-anpassung.com